



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 20 Mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le Lundi vingt Mars à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 14 ; Présents : 11 ; Votants : 14 ; Quorum : 8

Arrivée de M. ROUX Stéphane à 19 h 55.

Date de convocation : 14 Mars 2023

Présents : Mrs DELHOUME Philippe – GARDAIS Olivier – GOUINEAUD Frédéric – LESSEUR Thierry – MIMOL Jean-Claude - BON Pierre – DUMAND François et Mmes ERABLE Isabelle – MESLAND Christine – LUCAS Annick – RÉMY Véronique.

Excusés : Mme DE KERROS Isabelle a donné pouvoir à Mme LUCAS Annick
Mme AUTANT Sophie a donné pouvoir à Mme ERABLE Isabelle
M. ROUX Stéphane a donné pouvoir à M. GARDAIS Olivier

Absent :

Secrétaire de séance : Madame MESLAND Christine

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 Février 2023 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle l'**ORDRE DU JOUR** :

1. Délibération : Maîtrise d'œuvre SDEER lotissement »Champ Fleuri «
2. Devis remplacement horloge vétuste « Rue Saint Gilles »
3. Débat sur le choix du mode de chauffage des bâtiments communaux
4. Débat d'Orientation Budgétaire
5. Informations diverses
6. Questions diverses

1. Maîtrise d'œuvre SDEER lotissement »Champ Fleuri «

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté en date du 28 Mars 2022 accordant le permis d'aménager pour le lotissement le « Champ Fleuri ».

Il convient de solliciter le SDEER (Syndicat Départemental d'Électrification) pour lui confier la desserte en électricité du futur lotissement.

Le SDEER prend à sa charge :

- la fourniture et la pose des câbles basse tension
- la fourniture et la pose d'un poste de transformation
- la fourniture et la pose de coffrets fausse coupure
- la fourniture et la pose des coffrets de branchements

- la fourniture et la pose de la commande EP
- la pose et le déroulage des câbles EP

La Commune prendra à sa charge :

- l'ouverture et le comblement des tranchées pour le réseau MT ou BT
- la fourniture et la pose du grillage avertisseur et des fourreaux
- la réfection des voiries
- la fourniture et la pose des foyers EP

Le SDEER peut subventionner à 50 % les prestations si celui-ci assure la maîtrise de ces ouvrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 pour dont 3 procurations :

- Décide de confier au SDEER la maîtrise d'œuvre de la desserte électrique du lotissement le « Champ Fleuri » ;
- Décide de confier au SDEER l'étude et la pose des équipements EP ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs aux dispositions précitées.

2. Devis remplacement horloge vétuste « Rue Saint Gilles »

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de remplacer l'horloge vétuste PS-AR-19 de la rue de Saint Gilles.

Total des prestations et fournitures	264,63 €
Application des coefficients de révision liés aux marchés pluriannuels du SDEER	41,44 €
Total du dossier (hors TVA)	306,07 €
Participation du SDEER (à hauteur de 50 %, à inscrire en recettes dans le budget du demandeur)	153,04 €
Total restant à charge du demandeur (hors TVA)	153,03 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal DÉCIDE d'adopter le remplacement ci-dessus exposé à 14 voix pour.

3. Débat sur le choix du mode de chauffage par hiérarchisation des bâtiments communaux

Il y a 4 bâtiments concernés (mairie – foyer – bibliothèque/café – Maison Bourdin).

a- Pompe à chaleur air/air :

- Il est difficile d'obtenir 20° quand il fait très froid.

b- La géothermie verticale :

- Possible mais il faut descendre assez bas maxi 100 m.

c- Chaudière bois (copeaux ou pellets) :

- Une chaudière pour tous les bâtiments.
- Frais de fonctionnement élevés et la disposition du bois n'est pas confirmé dans le futur.

Pour la géothermie verticale et la chaudière bois pourront être subventionnable par l'ADEME, le Département....

Après en avoir débattu, le conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, la hiérarchisation suivante :

b - c - a

4. Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les communes de 3500 habitants et plus. Mais afin de garder une transparence sur notre budget, Je tiens à ce que ce débat ait lieu au sein de notre conseil municipal. Il a pour vocation à vous donner les informations nécessaires vous permettant d'exercer, de manière effective, votre pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le contenu du débat d'orientation budgétaire :

- 1 - Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- 2 - Des informations relatives à la gestion de l'encours de dette contractée.
- 3 – Programmer les investissements.

Section de Fonctionnement		Section d' Investissement	
Dépenses	356 222,47 €	Dépenses	254 366,87 €
Recettes	463 357,69 €	Recettes	370 504,55 €
Résultat brut 2022	+ 107 135,22 €	Résultat brut 2022	+ 116 137,68 €
Résultat exercice 2021	+ 101 788,10 €	Résultat exercice 2021	+ 14 591,99 €
Affectation résultat investissement	- 80 000,00 €	Résultat final 2022	+ 130 781,67 €
Résultat final 2022	+ 128 923,32 €		

Les restes à réaliser

Dépenses : 91 539,00 €

Éclairage public 2 393,00 €

Matériel de transport 69 640,00 €

Agencement terrains (DECI) 14 036,00 €

Cimetière 5 470,00

Recettes : 5 100,00 €

Département 1 800,00 €

DETR (DECI) 3 300,00 €

Donc le résultat réel est de : R.F. 22 5130 781,67) – R.R. (86 439) = 34 146,67 €

Rappel sur la dette communale :

Pour 2022, le remboursement de la dette en capital est de 25 002,71 €

L'achat tracteur, achat propriété Bourdin.

Restes en cours le kangoo (2025), l'agrandissement du hangar, l'algéco du lycée .

Ce qui nous laisse une marge de manœuvre pour les années à venir.

LES ENGAGÉS

L'enfouissement des réseaux rue St gilles 50 000 € /an,

Déplacement des jeux (2 500 €), terrasse-jardin bibliothèque (5 000 €),

DECI (bâche Route de Saintes)

LES PRIORITÉS

L'agrandissement salle des archives 30 000 €

Aggrandissement foyer + café bibliothèque (SEMDAS) 40 000 € (frais d'études),

Le jardin participatif et le jardin médiéval (2 000 € + 5 000 €)

A MOYEN TERME

Changement du mode de chauffage des bâtiments communaux,
Maison de santé

A COURT TERME

Petit équipements 10 000 € :

- 1) Matériel fêtes et loisirs 700 €
- 2) Motoculteur 3 500 €
- 3) Broyeur 4 700 €

Signalétique 5 000 €

Travaux voirie : - Chemin des Rullauds 17 000 €
- Route des Baudins 38 000 €

Agrandissement salle des archives 30 000 €

Arrivée de M. ROUX à 19h55.

Date des prochains conseils :

Le lundi 03 avril 2023 à 19h00 pour les comptes administratifs, les comptes gestion et l'affectation des résultats.

Le jeudi 06 avril 2023 à 19h00 pour le budget primitif.

5. Informations et questions diverses

A) Intervention de M. LESSEUR concernant les illuminations de Noël (Blachère) voir des devis pour l'installation et le démontage par leurs soins ainsi que la location du matériel. Ce qui permettrait de les changer tous les ans.

B) M. LESSEUR nous fait part d'une information sur la fin du réseau cuivre sur Pessines, Écurat, Chermignac et Saint Sulpice de Royan pour 2024 et pour le reste de la France d'ici 2030.

C) Problème avec une famille de la commune, cette dernière a pris la décision de vendre leur maison qui a été estimé par un agent immobilier. Aucun permis de construire n'a été délivré pour cette maison.

La seule solution serait de faire un PV de constat d'une construction illégale et de l'envoyer au Procureur de la République qui prendra sa décision.

D) L'entreprise API supérette nous demande un rendez-vous pour exposer leur projet, le conseil pense que ce principe ne marchera pas sur la commune car la zone marchande se situe à 5 kilomètres.

E) M. MIMOL participera à l'atelier pour la licence IV. Il nous fait part que l'éclairage public chemin des Bauches reste toujours allumé.

F) Mmes MESLAND et LUCAS ont été à une réunion ESS économie espresso, elles ont rencontré diverses entreprises.

Mme MESLAND :

- La Poste lui a exposé leurs nouvelles prestations de services (le recyclage de papiers, gobelets, la facilité de proximité auprès des seniors).

- L'entreprise IBSYS, une apicultrice et un jeune technicien ont mis en pratique un appareil laser ciblant et détruisant les frelons asiatiques autour des ruches. Leur problème est le manque de financements, ils ont donc pour financer cette réalisation mis en place une vente de billes d'argile garnies de graines qui permet de créer des jachères fleuries.
- Dans le cadre d'une reconversion, l'entreprise le Scarabée a été créée et ses activités sont les suivantes : kits de couture, ateliers couture et broderie). Un défilé de mode de vêtements customisés est prévu le 16 juin au jardin public à Saintes.

Mme LUCAS :

- Saint Fiacre est une entreprise de réinsertion qui a pour activités l'entretien des espaces verts, possibilité de broyage de végétaux, jachères fleuries, enherber les cimetières.
- Régie de quartier EREQUA'SOL propose des prestations de nettoyage de locaux.
- Art et terre ont créé un système ambulateur pour aller chez les personnes presser leurs fruits pour en faire des jus.

G) Un forum sur l'économie social et solitaire se fera le vendredi 16 juin à Saint Louis à Saintes de 16h30 à 21h00 pour les particuliers. Il est prévu une restauration sur place ainsi qu'un concert.

H) Mme RÉMY présente à la commission éducation nous expose :

1- Carte scolaire Nombre très important d'alertes sur le territoire pour la rentrée 2023 : 10 fermetures potentielles de classe et 1 ouverture prévue à St Georges des Coteaux. Nouvelle baisse de 1000 élèves dans le département pour la rentrée prochaine. La CDA de Saintes représente un peu moins de 10% des effectifs du département.

Cette année, baisse de 146 élèves par rapport à l'année scolaire dernière sur le territoire de la CDA. Au vu des naissances des 3 dernières années, la CDA passera probablement en dessous de la barre des 4000 élèves à la rentrée 2025. On peut espérer un pallier dans quelques années car il y a actuellement environ 450 naissances chaque année. 450 élèves sur 8 niveaux = 3600 donc il est logique que les effectifs deviennent inférieurs à 4000.

2- Budget des écoles : fonctionnement, investissement, classes découvertes Le budget reste identique aux années précédentes. Exemple pour les fournitures scolaires : 81€/classe et 41€/élève. Investissement : mobilier, tableaux hors TBI, vélos,... 58.000€ de demandes pour un budget de 25.000€, ce qui impliquera des arbitrages. Classes découverte (au moins une nuit) : dotation maximum de 15€/jour/élève. Toutes les demandes 2023 sont validées car elles ne dépassent pas le montant maximum autorisé par enfant et la dépense totale entre dans le budget consacré à cette activité.

Photocopies : Des unités supplémentaires ont été accordées pour des cas particuliers qui ont été rapportés par les enseignants (direction, ULIS, CP/CE1, RASED,...) En fonction des règles définies, le service informatique paramètre les photocopieurs de chaque école. Sur le premier semestre 2022, le quota mis à disposition pour l'ensemble des écoles n'était pas dépassé même si certaines écoles étaient au-dessus.

3- Réservation des repas Rappel des premières règles en vigueur en septembre 2022 : réservation 8 jours à l'avance. Objectif : avoir un nombre le plus juste possible de repas à préparer pour les équipes de cantine. Démarche qualitative importante : formations, conception des repas, ingrédients issus des circuits courts, produits bios,...Ce qui a conduit à un ajout de 100.000€ sur le budget 2022 pour maintenir la qualité.

4- Problématique des remplacements (Atsem et autres) Le manque de personnel est important notamment pour remplacer les Atsem : la règle nous oblige à mettre une Atsem par école et la CDA en met une par classe. Donc en cas d'absence, les autres Atsem peuvent pallier. Le concours d'Atsem est exigé pour un poste de titulaire mais pour les remplacements, pas de formation particulière demandée. Un pool de 5 agents remplaçants polyvalents est en cours de recrutement pour des remplacements ponctuels. Les élus demandent si des formations sont proposées à des agents ATSEM, de restauration, animation,... La CDA a accompagné 9 agents ATSEM remplaçants pour passer le concours.

5- Point concernant les grèves et le service minimum d'accueil Il faut faire la distinction entre le service minimum d'accueil en temps scolaire pour les enfants dont l'enseignant serait gréviste (si 25% de grévistes dans l'école), et le service minimum sur le temps périscolaire et de restauration que la CDA doit mettre en place. Une discussion est actuellement en cours avec les syndicats pour définir les modalités d'application de ce service. Si au bout d'un an, il n'y a pas de consensus, la CDA pourra appliquer les modalités qu'elle propose.

La séance est levée à 21h30

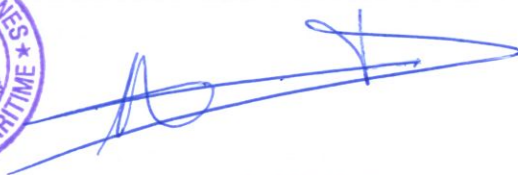
En Mairie, le 23 Mars 2023.

La secrétaire de séance,



Christine MESLAND

Le Maire,



Philippe DELHOUME